

COMMISSION ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 12 NOVEMBRE 2007

Présents :

M. SENTAGNES, Président  
MM. BOUCHON, BERGOGNAT, MAURAN, BEN RAAL, GRESTA, NICOLAS,  
LAFOUGE et TURON, membres du Conseil d'administration,  
M. AMOUROUX, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux,  
M. HIRIGOYEN, Conservatoire du Littoral,  
M. DEISS, Directeur général,  
M. NAUDE, Directeur de l'aménagement et de l'environnement,  
Mme DUPOUEY, Chef du Département des études  
d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme,  
Mme GALY, Directrice des Ressources Humaines et  
des affaires administratives.

PAB

Excusés :

MM. ALLARD, CHADRONNIER, DUBOURDIEU, FAYAT, de LA GIRODAY,  
THOMAS, OUIN, TOUZEAU, de PERE, ROLLAND-BILLECART, HOUDEBERT,  
MARTINET, M. VALADE, M. FINON, membres du Conseil d'administration,  
M. LAURENT, DIREN  
M. ROUSSET, Conseil régional d'Aquitaine,  
Mme DEVISME Communauté urbaine de Bordeaux

o

o o

La Commission Environnement et Développement Durable s'est réunie  
le 12 novembre 2007 à 9 h, sous la présidence de M. SENTAGNES.

Ce dernier ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.  
Il énonce ensuite l'ordre du jour de la Commission :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007,
2. certification environnementale ECOPORTS,
3. plan de gestion du Marais du Conseiller,
4. étude qualité de l'air sur la presqu'île d'Ambès,
5. questions diverses (SAGE estuaire, Bâtiment D, Action tramway...).

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2007

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2007 a été adressé aux membres  
de la Commission.

M. BEN RAAL indique qu'il ne l'a pas reçu. Un exemplaire lui est remis en  
séance. Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2. Certification Environnementale ECOPORTS

Mme DUPOUEY rappelle que de nombreuses actions ont été réalisées depuis 2004 au travers d'études et d'une forte implication autour de la démarche environnementale.

Aussi, pour aller plus loin et consolider cette politique environnementale, le Port autonome de Bordeaux a décidé de s'engager dans une démarche d'éco-certification de type ECOPORTS, déclinaison de la norme ISO 14001 à l'usage des autorités portuaires.

M. SENTAGNES indique que cet outil fonctionne bien dans les autres ports concernés et que les ports du Nord sont forts d'une expérience dont il faut se servir. A l'heure actuelle en France, seul le Port de Marseille est certifié ECOPORTS depuis deux ans. Il précise également que le Port de Bayonne a obtenu la certification ISO 14001 l'année dernière.

Mme DUPOUEY présente la démarche qui doit conduire le Port de Bordeaux à l'obtention de la certification ECOPORTS. Pour ce faire, il doit produire un registre des bonnes pratiques environnementales, appelé PERS.

L'élaboration du PERS passe en premier lieu, par une description juridique, commerciale et environnementale de l'Etablissement portuaire.

Ensuite, le Port doit annoncer publiquement ses intentions et ses objectifs en matière de performances environnementales. Ces objectifs sont aujourd'hui traduits dans deux documents : la Lettre du Directeur et la Déclaration Environnementale, qui sont mises à disposition du public sur le site Internet du Port autonome de Bordeaux.

La démarche consiste également à définir des indicateurs environnementaux caractéristiques des activités de l'Etablissement portuaire, permettant d'évaluer l'efficacité du programme de management environnemental. Il est bien entendu que ces données doivent être enregistrées dans une base et actualisées périodiquement.

Les personnes responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique environnementale doivent être identifiées et les missions de chacun décrites précisément.

Mme DUPOUEY indique que les indicateurs choisis sont en cours de validation et qu'ils pourront être présentés au cours des prochaines Commissions.

M. SENTAGNES précise qu'il s'agit d'une démarche lourde qui nécessite un engagement important mais que les objectifs qui seront assignés en terme d'amélioration des performances environnementales doivent rester à la mesure des enjeux

Le PERS doit également faire état de la conformité de la politique environnementale au regard des obligations législatives et réglementaires.

Mme DUPOUEY précise que cette démarche est initiée depuis longtemps au niveau du Port de Bordeaux, puisque l'ensemble des projets d'aménagement portuaire sont systématiquement analysés au regard du Code de l'Environnement et les procédures adéquates mises en œuvre.

Enfin, l'autorité portuaire doit démontrer ses compétences en matière de gestion environnementale, en fournissant des exemples de projets réalisés. Ces références sont une preuve d'amélioration et peuvent alimenter la base de données d'ECOPORTS.

Mme DUPOUEY indique que les exemples n'ont pas encore été choisis mais que la destruction du quai de la Batellerie et la sauvegarde de l'Angélique des estuaires pourraient être présentées.

M. SENTAGNES indique que l'idée est de communiquer de façon pertinente par rapport aux activités du Port et que les exemples sont nombreux.

M. DEISS demande si d'autres ports se lancent dans cette démarche.

Mme DUPOUEY explique que les Ports de Paris, Le Havre et Rouen sont inscrits dans cette démarche et que le Port de Marseille doit s'engager dans le renouvellement de sa certification.

M. SENTAGNES ajoute que la "Lettre du Directeur" relate les principes fondamentaux de la démarche environnementale.

M. DEISS souligne que la gestion optimisée de la ressource en eau est une priorité pour le Port.

M. LAFOUGE évoque la problématique des dragages du chenal de navigation et des immersions associées. Il considère notamment que l'accent doit être mis sur les études réalisées et celles qui doivent être conduites notamment pour mieux appréhender l'impact de ces activités sur l'environnement estuarien.

M. DEISS rappelle que l'amélioration de la connaissance environnementale, définie comme un axe prioritaire de la politique environnementale, doit nécessairement passer par une démarche de communication importante.

Mme DUPOUEY précise que les réflexions sont en cours notamment pour mener une étude sur l'impact des immersions sur la faune benthique. Cette étude pourrait être menée sous l'égide du SMIDDEST, en partenariat avec le CEMAGREF.

M. BERGOGNAT demande si cette démarche peut avoir des conséquences pour le Port ?

M. NICOLAS rappelle que le Port de Bordeaux se trouve dans une zone estuarienne particulièrement sensible où les enjeux sont importants. Cette démarche représente un intérêt fort en interne pour l'Etablissement, mais également un travail très conséquent.

M. MAURAN demande si l'Etat participe au financement de cette démarche afin d'inciter les ports à s'impliquer ?

M. DEISS répond que le Port finance en intégralité cette démarche volontariste et qu'il ne bénéficie d'aucun concours de l'Etat.

M. BERGOGNAT demande si les industriels peuvent participer aux actions du Port ?

M. SENTAGNES répond que la plupart des industriels se sont déjà engagés dans des démarches de certification propres à leurs activités et que chacune de ces démarches doit rester indépendante.

M. DEISS rajoute que les efforts du Port de Bordeaux en matière de gestion environnementale ont un impact positif sur les activités industrielles.

En terme de calendrier, l'obtention de la certification ECOPORTS est envisagée pour le premier semestre 2008.

### **3. Plan de gestion du Marais du Conseiller (bilan de l'année 1)**

Le Marais du Conseiller se compose d'un espace foncier de 157 ha dont le Port autonome de Bordeaux est gestionnaire.

En 2005, un plan de gestion du Marais du Conseiller a été élaboré par l'Association CURUMA, en concertation avec la Mairie du Verdon, la DIREN, le Conseil général de la Gironde, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Port autonome de Bordeaux.

Le budget annuel pour ce plan de gestion est de 65 000 € TTC, financé par l'Agence de l'Eau, le Conseil régional et le Port autonome de Bordeaux.

La gestion de ces espaces naturels est une démarche de gestion durable qui doit permettre de préserver le potentiel de développement industrialo-portuaire du secteur, tout en prenant compte l'intérêt environnemental.

Au cours de cette première année, l'effort a été porté sur la restauration du fonctionnement hydraulique du Marais avec le remplacement de certains ouvrages et la mise en place d'un suivi environnemental à travers des indicateurs végétaux de confinement de zone (l'Armoise maritime). Ce suivi est réalisé en liaison avec le Conservatoire National Botanique.

Mme DUPOUEY indique que cette démarche vient d'être poursuivie dans un cadre plus large, afin de mener une politique de gestion durable de l'ensemble des terrains dont le Port autonome de Bordeaux est gestionnaire sur le site du Verdon.

M. SENTAGNES insiste sur la nécessité d'informer les porteurs de projets de ces démarches.

M. LAFOUGE salue l'action du Port autonome de Bordeaux dans ce domaine.

M. HIRIGOYEN propose de mettre en relation cette démarche avec celle menée par le Conservatoire du Littoral sur d'autres sites proches et pour ce faire il souhaiterait être associé au Comité de pilotage de l'étude en cours.

Mme DUPOUEY l'invite à participer au prochain Comité de pilotage.

### **4. Etude qualité de l'air sur la presqu'île d'Ambès**

La problématique de la qualité de l'air avait été mise en exergue par la Commission Environnement et Développement Durable et l'Association AIRAQ avait été invitée à venir présenter ses activités.

Un partenariat avait été recherché avec cette Association pour avancer sur cette question. Toutefois, en raison du statut de l'Association AIRAQ, une collaboration n'avait pu être trouvée puisque les études menées par AIRAQ doivent répondre à une demande sociétale.

Parallèlement, le Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles a souhaité mener une réflexion globale sur la qualité de l'air à l'échelle de la Presqu'île d'Ambès.

Le Port a manifesté très tôt son intérêt et son engagement sur cette question et a été associé en amont de la réflexion.

Aujourd'hui, le cahier des charges pour la réalisation d'une Etude d'Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) relative aux émissions atmosphériques des industries et du Port autonome de Bordeaux, a été soumis à la validation du SPPPI.

M. SENTAGNES insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude des risques sanitaires et que la DDASS est impliquée et pilote ce projet.

## 5. Informations et questions diverses

### - SAGE Estuaire

Le SAGE de l'estuaire de la Gironde est en cours d'élaboration. Il dresse un état des lieux des ressources et du milieu. Le diagnostic est en cours de finalisation.

Le Port autonome de Bordeaux est fortement impliqué dans l'élaboration de ce document.

Les enjeux révélés du diagnostic mettent notamment en avant le besoin d'amélioration de la connaissance quant aux pratiques de dragage et d'immersion.

M. SENTAGNES souligne le fait que les problèmes de ressources sont d'autant plus aigus que l'estuaire constitue la partie aval du bassin Adour-Garonne.

M. TURON précise que la crédibilité du Port autonome de Bordeaux passe par une participation de l'Etablissement portuaire toujours plus active et tient à faire remarquer que l'image du Port change de façon positive.

### - Bâtiment D

Ce nouveau bâtiment, destiné à accueillir les services actuellement hébergés à la Bourse, sera conçu en cohérence avec la charte d'écologie urbaine et de développement durable de la Ville de Bordeaux.

Ce projet tient donc compte de l'orientation du bâtiment, du choix des équipements, ainsi que de son intégration sur site.

M. NAUDÉ insiste sur la production de froid par l'intermédiaire d'une source d'énergie naturelle. En effet, le principe consiste à utiliser l'eau du fleuve et à transmettre cette énergie vers les poutres situées dans les locaux. La production de chauffage sera quant à elle assurée par des pompes à chaleur. L'éclairage se fera uniquement par des ampoules basse consommation.

### - Action tramway

A l'occasion de l'arrivée du tramway à Bacalan et dans le cadre de la politique environnementale, il est proposé aux agents du Port de bénéficier d'un tarif préférentiel pour circuler sans limitation en bus et tram, sur toutes les lignes du réseau TBC.

Aujourd'hui, une réflexion est menée pour aller plus loin dans cette démarche et favoriser la prise de conscience environnementale des agents du Port.

o

o o

M. SENTAGNES clôture la séance à 10 h 30, en remerciant l'ensemble des participants.

Le Président

Signé : Dominique SENTAGNES